

La récente COP21 nous a rappelés à l'ordre : il faut prendre soin de notre planète ! Mais comment ? On se sent parfois bien impuissant. Et pourtant : un des gestes quotidiens les plus simples et efficaces est le tri sélectif. Car saviez-vous que chaque année vous produisez en moyenne 354 kg d'ordures ménagères ? Voici comment apporter votre pierre à l'édifice formidable du recyclage.



Sonia Julaud

COMMENT TRIER ?

Trier efficacement, c'est très simple ! Il suffit de mémoriser les quelques règles de base. Contrairement à ce qu'on peut croire, tous les cartons et plastiques ne se recyclent pas. Dans la plupart des communes, il existe trois bacs pour le tri sélectif : un pour les déchets, un pour les objets recyclables, un pour le verre.

Ce qu'on dépose dans le bac de recyclage :

- **Les papiers**, journaux, magazines, imprimés.
- **Les emballages en plastique** : bouteilles (eau, jus de fruits, yaourt à boire, lait) et flacons en plastique avec leurs bouchons (produits ménagers, shampoing, gel douche, etc).
- **Les emballages en carton** : cartons, briques alimentaires (lait, jus de fruits), boîtes en carton, suremballages en carton (autour des yaourts par exemple) cubitainers, gros cartons pliés.

- **Les emballages métalliques** : boîtes de conserve, barquettes aluminium, canettes, aérosols.
- **Le petit électroménager** : sèche-cheveux, rasoirs électriques, fers à repasser, robots ménagers - si on ne les remplace pas par un appareil neuf. Sinon, on rapporte le matériel usagé au commerçant.

Tous les emballages doivent être bien vidés, inutile cependant de les laver, ce qui ne serait pas écologique ! Ils ne doivent surtout pas être jetés dans un sac plastique, qui, lui, n'est pas recyclable.

Ce qu'on doit apporter à la déchetterie

- les objets encombrants : meubles, matelas...
- les déchets verts : gazon, feuilles...
- les produits toxiques : peinture, solvants...
- les gravats : terre, béton, tuiles...
- les textiles.



NON, TOUT NE SE RETROUVE PAS DANS LA MÊME BENNE ENSUITE !

Le tri que vous avez consciencieusement fait à la maison est la première étape vers une valorisation réelle des déchets, jugez plutôt :

- **L'acier** (boîtes de conserve, canettes) est transporté à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.
- **Le carton** est acheminé à la papeterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles de papier soit en nouveaux produits, soit en emballage.
- **Le verre brut** (bouteilles, bocaux) est débarrassé de ses impuretés puis fondu à plus de 1500 degrés. Devenu calcin, il est prêt à redevenir du verre. Le plus souvent transformé en bouteilles, le verre peut également prendre n'importe quelle forme.
- **Les plastiques** (bouteilles, flacons) sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.
- **L'aluminium** (canettes, aérosols) est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage. On broie l'aluminium, puis on le passe au four pour être fondu. L'aluminium arrive ensuite chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Dans certaines communes, comme Paris, on peut faire appel au service d'enlèvement à domicile (« les monstres »).

Ce qu'on rapporte chez les commerçants

- les vieux appareils électriques ou électroniques quand on achète du neuf
- les ampoules usagées
- les piles usagées
- les médicaments périmés.

SAVIEZ-VOUS QUE...

A Paris, l'énergie issue de la combustion des déchets non recyclés chauffe aujourd'hui l'équivalent de 300 000 logements, dont l'hôpital Pitié-Salpêtrière ! De cette combustion on tire aussi de l'électricité, qui alimente le réseau d'EDF.

À NE PAS FAIRE

Si vous jetez ceci dans votre bac de recyclage, vous aurez un zéro pointé !

- Le papier peint, les revues dans leurs blisters ou films en plastique ;
- Les pots de yaourt, de crème fraîche et de fromage blanc, les barquettes de beurre ; les emballages en polystyrène ;
- Les serviettes et les mouchoirs en papier, l'essuie-tout ;
- Les objets en verre, la vaisselle en porcelaine ou en faïence ;
- Les couches-culottes ;
- Les sacs en plastique.

À ne pas jeter dans le bac de collecte du verre :

- vaisselle (porcelaine, faïence, pyrex)
- terre cuite (pot de fleurs)
- miroirs, vitres ou ampoules électriques.

Dans tous les cas : mieux vaut trier moins mais trier bien ! En cas de doute, jetez vos déchets dans le bac normal.

AU CABINET Les déchets courants non contaminés assimilables à des déchets ménagers, tels que plâtre, moulages, résidus de pâte à empreinte, ciments, sachets de stérilisation, etc. sont à jeter avec les ordures ménagères. Les déchets de soin à risque infectieux, les déchets toxiques et les déchets d'amalgames doivent être stockés et collectés par un prestataire. Pour plus d'infos : consultez la fiche pratique « Elimination des déchets » du site de l'ADF www.adf.asso.fr